L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 1er FEVRIER 1893

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 4 octobre 1892.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains du départ du chemin de fer l'Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de..... 1 P. M.
JEUDIS..... 1 P. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville). 3 P. M.

revenant, quittera Madisonville, les

LUNDIS..... 5:45 A. M.
MERCREDIS, Old Landing..... 7 A. M.
VENDREDIS..... 7 A. M.

L'on est le temps le permettant.

Excursions

LES DIMANCHES par le train de 8 A. M.

Prêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Lonisville & Nashville, au pied de Morton Street.

W. G. COYLE & CIE, Agent
No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le confortable (salons pourvues de armoiries et lumières électriques), partiront de la jetée No 12 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 4 février
LA BRETAGNE, Collier, samedi, 11 février
LA BOURGOGNE, Lebouf, samedi, 18 février

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.....$80 et $100
et 45 doubs, selon les accommodations.
Deuxième classe.....$60
Entrepont, $24 50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
43 rue Baronne
—Ou à—
A. MOULTON, 19 rue du Camp.
J. BUISSON, Bourbon et Toulouse.

CROMWELL STEAMSHIP CO.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers:

LOUISIANA..... Mercredi, 1er fév.
KNICKERBOCKER..... Mercredi, 8 fév.
HUDSON..... Mercredi, 15 fév.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse:

Assurance de Marine sur Cargaison au Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre

Ces steamers font connection à la Nouvelle Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.

Les agents pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser
ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans de Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Lockport..... 7.45 a m	Lockport..... 5.50 p m
San Antonio Express..... 5.00 p m	San Antonio Express..... 6.45 p m
California Express..... 9.45 a m	California Express..... 10.55 p m

Chars-dortoirs entre New Orléans et San Francisco par l'Express and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers de la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 9.45 a. m.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux ci-dessus et Canal au à l'embarcadère du dépôt de Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. O. MCMILLEN, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

Q C

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps pour Cincinnati 25 heures
Temps pour New York 41 heures
Temps pour Atlanta 16 heures

VESTIBULE	Limited No 6	Limited No 2
Part de la N. Orléans	3:30 p m.	7:20 p m.
Arrive à Meridian	11:50 p m.	1:20 a m.
Arrive à Birmingham	12:50 a m.	5:37 a m.
Arrive à Chattanooga	6:30 p m.	9:30 a m.
Arrive à Knoxville	8:20 p m.	5:03 p m.
Arrive à Lexington	4:35 a m.	6:00 p m.
Arrive à Cincinnati	7:20 a m.	5:30 p m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee est la seule ligne ayant des trains vestibules solides de la Nouvelle Orléans à Washington, et char buffet pour New York.

Le trajet entre New York et la Nouvelle Orléans se fait plus rapidement que sur toute autre ligne qui existe entre ces deux villes.

D. G. EDWARDS, R. B. GARRETT,
Gen'l Pass. Agent, Div. Pass. Ticket Agent,
Cincinnati, O. New Orleans.
2 mars—

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour. Se construisant pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommier en fer, équilibrée pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont vérifiablement un volonté et une parenté de son remarquable.

A cordes et réparations de pianos une spécialité. 20mars—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37 629—Division D—Geo. F. Holden vs Ces Orléanistes.—Ordre de Cour—Que la cession des biens réalisés faite par le F. Holden, successeur de la raison sociale de Holden et Barry, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers. Qu'une réunion des créanciers du dit Holden et de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire de cette ville, commençant le JEUDI, 2 février 1893, à 11 heures A. M. Que Chas Formas, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et dans l'intervalle jusqu'à de nouveaux ordres de cette Cour; que toutes procédures contre les biens personnels du dit Holden soient suppendées.

Nlle-Orléans, 24 décembre 1892.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
28 déc—3f en 10 j

BANQUES.

Etat de situation de la

New Orleans National Bank,

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, Vendredi, 9 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$2,307,551 91
Surtirages, garantis et non garantis	73,323 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	50,000 00
Bons des Etats-Unis en main	1,900 00
Actions, sécurités, etc	758,792 75
Dû par des agents de réserve approuvés	563,727 53
Dû par d'autres banques nationales	61,887 22
Dû par des banques d'Etat et banquiers	15,700 23
Maison de banque, meubles et installations	95,616 53
Dépenses courantes et taxes payées	27,931 27
Primes sur Bons des Etats-Unis	51 00
Chèques et autres items comptant	9782 51
Changes pour le Clearing-house	209,209 94
Billets d'autres banques	22,581 00
Monnaie courante: actionelle, nickels et cents	6,624 54
Espèces	404,012 50
Billets legal tender	260,000 00
	902,210 49
Fonds de rédemption au Trésor des Etats-Unis (5 pour cent de circulation)	2,250 00
Total	$4,859,841 95

PASSIF.

Capital-action payé	$500,000 00
Fonds de surplus	700,000 00
Profits nets non divisés	175,309 96
Total	$1,075,209 96
Billets de banques nationales en circulation	34,500 00
Dividendes non payés	1,500 00
Dépôts individuels après le chèque	$3,317,789 77
Certificats de dépôts payables à vue	52,748 75
Chèques certifiés	15,300 00
Chèques du calcular en circulation	88,125 00
Dû à d'autres banques nationales	190,401 84
Dû aux banques d'Etat et banquiers	84,366 63—3,748,831 99
Total	$4,859,841 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.

Moi, William Palfrey, caissier de la banque susnommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et de mon croyance.

WILLIAM PALFREY, Caissier

Souscrit et juré pardevant moi ce 14me jour de décembre 1892.

CHAS. T. SONIAT, Notaire Public.

Correct—Attesté: R. E. CRAIG, CHAS. CHAFFE, C. H. MEUK, Directeurs.
16 déc—1f

J. BASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.

Etat de situation annuel.

—DE LA—

GERMANIA SAVINGS BANK,

51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 31 décembre 1892.

ACTIF.

Actions et bons	$101,842 50
Prêts sur propriété foncière	312,862 50
Prêts à échéances	485,911 64
Prêts sur demands	682,086 85
Monies en instalations	750 00
Comptant	181,401 35
Total	$2,065,854 84

PASSIF.

Capital payé	$10,000 00
Profits indivis	144,651 46
A savoir: Bénéfices après dépenses, taxes d'Etat et de ville	87,466 76
Moins $42,394 77 payées aux déposants pour intérêts et $8,000 aux actionnaires pendant l'année courante	50,394 77
Réservé des bénéfices de l'année	37,071 99
Ajouter bénéfices indivis existant le 31 décembre 1891	107,579 47
Réserve actuelle	144,651 46
Dû à 6,012 déposants	1,820,795 38
Dividendes non payés	408 00
Total	$2,065,854 84

Je certifie que l'état ci-dessus est vrai et correct.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 31 décembre 1892.

W. O. HART, Notaire.

Correct—Attesté:

S. HE NSHEIM,
A. VIZARD,
J. E. MERILH.

Notes le première de cette Banque: Elle a maintenant

6,012 déposants avec $1,820,795 38 le 31 Déc. 92,
elle avait
4,931 déposants avec $1,534,982 47

1,081 gain en déposants
Gain en dépôts $285,812 91

Elle a gagné pour ses actionnaires plus de 45 pour cent.

1er janv—3

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL

—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires le 31 Déc. 1892.

ACTIF.

Bills escomptés	$982,219 58
Bons des Etats-Unis	50,000 00
Ville de la Nouvelle-Orléans 4 pour cent, 6 pour cent et 8 pour cent	$1,502,694 53
Autres bons et actions	111,737 50— 1,614,362 03
Maison de banque et autres propriétés foncières	100,819 20
Trésorier des Etats-Unis	$2,250 00
Change sur New York	525,514 83
Prêts sur demands	945,246 55
Argent comptant et chèques pour le Clearing House	1,138,241 76—2,614,253 14
Total	$5,361,653 95

PASSIF.

Capital-actions	$500,000 00
Fonds de surplus	150,000 00—$650,000 00
Profits nets non divisés	45,818 60
Dividendes non payés	44,250 00
Dépôts à retirer contre chèques	4,400,501 26
Balance sur réduction du capital-actions	800 00
Dividendes non payés	20,686 00
Bills payables	200,000 00
Total	$5,361,653 95

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co, New York.

R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JAMIN, Caissier.
1er janv—3f

LADIES
Needing a tonic, or children who want building up, should take
BROWN'S IRON BITTERS.
It is pleasant to take, cures Malaria, Indigestion, Biliousness and Liver Complaints.

CHARTER

—OF THE—

LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA, State of Louisiana, City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHRY, a notary public in and for the city and the parish of Orleans, state of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State for such cases made and provided, and of Act No 30 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved Jan 22th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following, to-wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof; to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by-laws and generally the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday of January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfil the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the said officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All votes for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers are the directors of the corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans and the officers thus elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stock holder shall be entitled to vote in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of the company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and at such ulterior date as possible an election shall be held, whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans as aforesaid. Any vacancy occurring by death resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be: Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice President, and Charles Hernandez, Secret ry Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved by special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourths of the stock represented at said meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for, and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspaper of New Orleans, and with the assent of a majority of the capital stock, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed in my office, the day, month and year aforewritten, in presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Royce, competent witnesses, who sign these presents with all the incorporators and me, notary, after reading hereof.

Original signed

JOS. HERNANDEZ
and others.
H. P. LABATUT
JAS. J. ROYCE.
JAS. FAHRY, Not Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited," was this day duly recorded in my office in book 488, folio 90.

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of incorporation of "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages thereto authorized and made part thereof.

As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D 1892.

JAS. FAHRY,
Not Pub.
No 162 Common street.

25 déc—5f en 30j

Scientific American Agency for

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York.

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU, QUE le 14me JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur de la proclamation de quarantaine pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et charges seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous les navires venant des ports étrangers, équipage, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIERE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIEME CLASSE.—Navires venant de ports infectés.

QUATRIEME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu des cas suspects de fièvre jaune pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantaine de Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer des navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis à une détention de quarantaine à la station maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complète.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantaine inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourraient être infectés, seront soumis à la station maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront passer les Bigouras, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Bergne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantaine de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les vis de cet Etat faites et pourvues dans ce cas, et en vertu du pouvoir du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane. Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la susdite Louisiane, par ceci proclame la susdite proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., entre les ports et docks nommés et désignés ci-dessus qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de faire immédiatement connaître toutes violations des dits règlements et des lois quarantaines de l'Etat.

Donné sous mon seing et la signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 15me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt douze et de la cent soixième de l'Indépendance des dites Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS
Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur:
GEO. SPENCER, Jr.
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires de suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de quarantaine et de prévenir autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être désinfectés, autant que possible, pendant la saison de la quarantaine, de toutes tentures de laine, de draps, de rideaux et autres matériaux de nature à retenir les germes de la contagion, et devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en cuivre.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils ne dépositent aucun bagage ou hardes susceptibles de contenir des germes de contagion, en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la traversée. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries dentelles, velours et autres matières d'une texture délicate, car ils retiennent à coup sûr les risques de l'avarie.

4. Les navires moulles dans les ports où existe la fièvre jaune devront, autant que possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, sortant la nuit.

5. Les capitaines, agents, doivent faire en sorte à être armurée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pouvoir l'eau de la cale où nettoyer celle ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et faire balayer, plus fréquemment, les parties de la cale et du pont. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en adressant au Bureau de Santé et à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et la nettoyer soigneusement et la remplacer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes aurons traité en conséquence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention. ainsi que les frais de détention. ainsi

29 avril—3f

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

LE FRANCO-LOUISIANAIS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, La. 5 nov—

BULLETIN FINANCIER.

Mardi, 31 janvier 1893.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'ici cette semaine	$6,301,094 00	$846,116 00
Même temps semaine dernière	7,612,733 00	741,750 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE. — Souverains Etats-Unis, $4 80 à 4 90; 20-francs, $3 80 à 3 90; doublons espagnols, $15 40 à 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70; or léger américain, 97 à 97½c.; argent mutilé américain 72 à 75 par cent; dollars mexicains, 62 à 65; sols péruviens, 59 à 60; pesos chiliens, 59 à 60; argent anglais, par £, $4 80 à 4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 à 4 90; billets de la Banque de France, 19½ à 19¾.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—Lainemande continue bonne, le montant est considérable et les taux faciles.

Taux exceptionnel..... 7 0/0
Banques de A1..... 6 0/0
Prêts sur garanties obligatoires..... 5 0/0
Time de 60 jours..... 6 0/0
Papier hypothécaire..... — 0/0

New-York—Taux de l'argent 2 0/0.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 2½ pour cent; taux du marché libre, 2 1/16 à 2 1/8 pour cent.

Paris—Rente—97 30.

Argent—Espagne (par ce jour) Londres 38 7/16, New York 9 à 9¼; Nlle-Orléans 84¼.

CHANGE.

REISCHMARKS—94¼

LE STERLING est inactif.

Commercial (60 jours)..... 485¼
Banque de banques (60 jours)..... 487½

LES FRANCS sont inactifs.

France de commerce (60 jours)..... 5.18
Traite de banques (60 jours)..... 5.15

LE CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est inactif.

Traites de commerce 50c. de prime.
Traites de banques $1 50 de prime.
Traites de banques pour collection $1 50 de prime.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Actions de 11 A. M.

$1,000 Bons a prime	168
$2,000 Bons a prime	167¾
$5,000 Bons a prime	167¾
91 actions NO Gaslight Co	110
Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.	
$3,000 Bons à prime	167½
Appel de 2 P. M	
50 actions CC Slaughter-house Co	45½
25 actions N O Gaslight Co	110½
10 actions Citizens' Bank	98
10 actions St Charles RR	108½
$6,000 Bons a prime	167¾
$3,000 Consol Ref Common Bonds	104
Après l'appel de 2 P. M.	
$1,000 Bons à prime	167½
$2,000 Brewery Bonds	110½

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur	Offre	Demande
Banques.			
American National	100	130½	140
Bank of Commerce	10	16½	17
Canal & Banking Co	100	170	
Citizens	100	94	96
N. O. Co-operative B'k'g Ass	25	17	19
Germania National	100	220	
Germania Savings	100	310	
Hibernia National	100	225	250
Louisiana National	100	170	190
Metropolitan	100	175	
Mutual National	100	107½	115
N. O. National	100	290	300
People's	100	107	110
Southern National	100	114½	117½
State National	100	137½	145
Traders'	100	140	
Union National	100	137	139½
Western National	100	350	370
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	40	50
Firemen's Ins	50	11	15
Germania Ins. Co	100		
Hibernia Ins	100		
Home Ins	100	87½	100
Lafayette	100	72½	80
Louisiana Ins	100	31½	40
Mechanics' and Traders	100	101½	104½
New Orleans Ins. Ass	50	19	
Sun Mutual Ins	100		
Southern Ins. Co	100	90	91
Tennessee	100	114½	
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	148½	165
Crescent City	100	104½	105
Canal and Claiborne	40	24	45
New Orleans City	100	120	125
New Orleans R. R.	100	70	72
St-Charles Street	50	103	104
Privilege on Carrollton RR.			
Actions diverses.			
U. C. Slaughterhouse	50	44½	48
Imp. Bonds of Warehouse	100		
Jefferson City Gas Light Co	100	80	85
Commerce Jockey Co	100		
Louisiana Ice Man	100		
Metarie Cem'y Ass	100		
N. O. Gas Light Co	100	110½	110½
N. O. Waterworks Co	100	115	120
N. O. Brewing Ass	100	102½	107½
Orleans Brewing Co	100	101	103
N. O. Cold Storage Co	100	90	
French Opera House Co	100	125	
Sugar Shed Co	60		
Louisiana Electric Light Co	100		
Standard Guano & Chem Co	100		
St. Mary's Oil Works			
5 dard Fence Co. Co. of Chicago	10	3	3½
Jockey Club	100		
Mex. Gulf Land Co. T. Stand			
M. L. & R. R. Co. of Chicago			
Edison Elec. Illumin'g Co			
Louisiana Fermentation Co			
Rosetta Gravel	100		
Varis. Theatre			
Graham P. E. Co	10		
Cherokee Iron Mas'ry Co			
C. C. Furniture Co			
Independent Oil Works			
Pelican Insurance			
Jackson Coal & Coke Co			
Louisiana Manufacture Co			
Southern Athletic Club			
Young Men's Ath. Club			
M. O. & Respiring Exhauster Co			
Independ Cotton Oil Bonds			
Amer. Cotton Oil Bonds			
Washington Artillery Bonds			
Algiers Brew. Ass 1st Mort. Bond's 6 0/0			

Bonds.

Constitutional Rlm		
Old Louisiana 4s		
New Consols	95½	96
Bkbals 4s Levee Bd	94½	95
5th District Levee Bds	90	95
Pontchartrain Lev Bonds 10 yrs	92	95
Pontchartrain Lev Bonds 25 yrs	92	95
Red River Atch & S R Bds	80	90
Lake Bonds Leads	95	105
Lake Borgne Lev. bd	95	99
City 4s	101½	
City 6s	167½	168
Premium drawn number	200	
Privilege on Premiums		
Extended (Consol)	104	
Extended 6s (Consol)	105	105
Extended 6s	103½	
Extended 6s, R. R.		
Extended 6s Waterworks		
Extended 6s Park		
City 6 per cent certificates		
Consolidated scripes		
City 5s	100½	101
City 7s, old		
City 7s, new		
City 7s, gold		
Hennessy Funding		
Houston Rec. Ass		

Bons divers.

United States 4s		
Cotton Exchange Stock		
Boat Exchange Stock		
Produce Exchange Stock		
Mech., Dealers and Lumb. Ex		
Sugar Exchange		
Canal and Claib. St. R. R. mort		
N. O. & C. P. R. R. Co		
Jackson Brewery No 1		
Jackson Brewery No 2		
Morgan's L. and T. R. R. 7s	128½	130½
Morgan's L. and T. R. R. 6s	115½	119
New Orleans Gas bonds		
Tex. & Pacific RR. 1st gold mort		
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort		
St-Charles Hotel Co. mort		
Crescent City RR. 1st		
Circulation City RR. new		
N. O. City Railroad Co mort	125	
Carrollton RR. Co. mort		
Carrollton RR. Co. mort (1892)		
Carrollton RR. Co. mort (1906)		
N. O. Water Works Co 1st mort	125	
N. O. Brewing Association bonds	106½	
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort	100	107
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort		
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort		
La. Elect. Light Co. 1st mort		
La. Elec. Light Co. 2d mort		
Cherokee mort. Bon la		
Ryton Land Company bonds		
Edison Bonds		
Levee S. Cotton Press mort		
Cotton Exchange 1st mort		
Certificates et Warrants.		
State Warrants, ordinary, 1854		
State Warrants, ordinary, 1885		
State Warrants, ordinary, 1886		
State Warrants, ordinary, 1887		
State Warrants, ordinary, 1888		
Police certificates		
School certificates		
City scrip, old		
City scrip, new		